

# Énergie : et si vous adoptiez les écogestes dans votre entreprise !



© 2022 Les Echos Publishing

## Une ambition collective et un projet d'entreprise

La lutte contre le gaspillage et la recherche de l'efficacité énergétique doivent constituer un véritable projet d'entreprise.

Entre autres conséquences dramatiques, la guerre en Ukraine a mis en lumière notre extrême dépendance aux énergies. Dans cette période de pénurie et de flambée des prix, passer l'hiver apparaît donc comme un défi. Mais il ne faut pas s'y tromper, la fin de cette guerre, que chacun espère proche, ne débouchera pas sur une nouvelle période d'insouciance énergétique. En effet, la crise climatique à l'œuvre et la nécessité de nous affranchir de nos rapports « toxiques » avec certains pays fournisseurs nous ferment définitivement cette voie et nous invitent à adopter durablement, dans nos entreprises et ailleurs, des comportements plus vertueux. Des comportements qui nous permettront, à la fois, de réaliser des économies et de réduire l'impact climatique de nos activités professionnelles.

# Une ambition collective

Si la mise en œuvre de solutions technologiques nous aidera à lutter contre le gaspillage énergétique, à elles seules, elles ne suffiront pas. Comme en matière de cybersécurité, la lutte contre le gaspillage et la recherche de l'efficacité énergétique ne posent pas seulement un problème technique. En la matière, l'ambition doit être collective, autrement dit impliquer tous les collaborateurs. Car ce sont eux qui appliqueront les écogestes.

# Une gestion de projet

Comme dans tout projet, le point de départ consiste à fixer des objectifs et à définir un calendrier qui laissera le temps de les atteindre. D'un point de vue formel, un cahier des charges, qui détaillera les pistes à suivre et les résultats intermédiaires attendus à l'issue de chaque étape, pourra être rédigé. Une fois cet acte fondateur posé, il conviendra de constituer un groupe projet composé de collaborateurs à la fois motivés et très au fait du fonctionnement quotidien de l'entreprise. Il faudra les libérer partiellement de certaines de leurs tâches professionnelles et les doter de moyens qui leur permettront, dans un premier temps, de dresser un état des lieux. Dans ce cadre, ils pourront, par exemple, mandater un prestataire afin qu'il procède à un audit énergétique (des bâtiments, des systèmes de chauffage, des machines et, le cas échéant, des process industriels) ou qu'il étudie le coût d'une transition énergétique (passage du gaz à l'électricité, par exemple) ou celui de travaux d'isolation des locaux de l'entreprise.

# De l'analyse et des recommandations à la conduite du changement

Le projet de lutte contre le gaspillage énergétique dans l'entreprise ne pourra être mis en oeuvre que si vos collaborateurs y sont étroitement associés.

## De l'analyse aux recommandations...

À l'issue de cet état des lieux, le groupe projet sera invité à présenter ses recommandations. Autrement dit, les solutions techniques mais également humaines qui, une fois déployées, permettront d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique initialement définis. Sachant que par solutions humaines, il faut comprendre l'adoption de comportements plus économes en termes d'énergie. Cela peut aller de simples écogestes de bon sens, comme éteindre les lumières et l'ordinateur en quittant son bureau, réduire le chauffage la nuit et le week-end, favoriser le covoiturage... à la définition de process de production ou d'une organisation du travail moins énergivores.

À ce titre, certains sites gouvernementaux, comme [celui de l'Agence de la transition écologique \(Ademe\)](#) et « [Les entreprises s'engagent](#) », abritent plusieurs guides et fiches pratiques qui présentent des écogestes et mesurent leur efficacité. Le plus souvent, ces écogestes sont regroupés par secteurs d'activité (industrie, agriculture...) ou par thèmes transverses (mobilité durable, usages numériques plus sobres...).

**Précision** : le site gouvernemental « [Les entreprises s'engagent](#) ») regroupe un grand nombre de documents et d'outils grâce auxquels vous pourrez engager votre entreprise dans une démarche de lutte contre le gaspillage et de

recherche d'efficacité énergétique. Il s'adresse aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants, aux entreprises du tertiaire et aux entreprises industrielles. On y trouve des écogestes anti-gaspillage (chaleur, lumière...), des outils de diagnostic et de suivi des consommations d'énergie, des conseils pour adopter des dispositifs moins énergivores, des clauses types pour engager vos partenaires dans la sobriété énergétique ou encore des conseils pour passer aux mobilités douces.

## ... à la conduite du changement

La mise en œuvre de ces solutions constitue l'étape suivante du déploiement du projet. Sans surprise, elle suppose une adhésion massive des collaborateurs. Celle-ci sera plus facilement obtenue en les associant le plus tôt possible au projet. Concrètement, s'il n'est pas envisageable de tous les accueillir dans l'équipe (sauf dans les TPE), il est recommandé de leur mettre à disposition des outils de communication (blog, messagerie électronique, intranet...) grâce auxquels ils pourront non seulement suivre l'avancée du projet (la transparence est ici de mise) mais aussi soumettre des idées pour définir des écogestes plus adaptés à leur pratique professionnelle.

Bien entendu, en fonction de la complexité des solutions retenues, il sera peut-être nécessaire d'organiser des sessions de formation. Ces dernières pourront être communes, si un seul métier est exercé dans l'entreprise, ou spécifiques, en fonction des services et des activités des uns et des autres.

Une fois encore, l'Ademe peut se révéler très utile grâce à [son site dédié aux formations](#). Une dizaine de formations, pour l'essentiel gratuites, sur les entreprises en général et sur les sociétés industrielles en particulier, et une trentaine sur l'adaptation énergétique des bâtiments y sont proposées.

# 10 incontournables écogestes à effectuer au bureau

Voici une liste de 10 actions que vous pouvez facilement et rapidement accomplir ou mettre en place :

1 – favorisez le covoiturage et la mobilité douce de vos collaborateurs (vélo, trottinette, voiture électrique...)

2 – invitez vos collaborateurs à télétravailler les mêmes jours afin, pour ces jours-là, de réduire la consommation énergétique de vos locaux

3 – faites passer le thermostat à 19° en hiver et à 26° en été (climatisation)

4 – programmez le chauffage pour qu'il baisse la nuit et les week-ends

5 – utilisez le Wi-Fi plutôt que la 4G sur les smartphones de votre équipe

6 – éteignez les lumières en sortant, ou mieux, installez des détecteurs de présence

7 – remplacez vos vieux néons de plafond par des tubes LED

8 – placez vos bureaux au plus près des fenêtres pour réduire le besoin de lumière

9 – éteignez vos ordinateurs, vos écrans et vos photocopieurs la nuit et le week-end

10 – coupez, si c'est possible, l'eau chaude dans les sanitaires de vos bureaux

# Le suivi et l'évaluation du projet

Pour qu'il soit mené jusqu'à son terme, l'avancement du projet doit donner lieu à un suivi et être régulièrement évalué.

L'avantage avec l'énergie est qu'elle est facilement quantifiable. L'adoption d'indicateurs destinés à mesurer les progrès réalisés tout au long de la démarche ne posera donc aucun problème. Les plus évidents étant la consommation de gaz et d'électricité de l'entreprise ou encore la quantité de gaz à effet de serre que ses activités émettent. Sur ce dernier point, l'Ademe, encore elle, propose [un centre de ressources en ligne](#) sur lequel il est possible de trouver des outils permettant de dresser le bilan des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation.

**À noter :** l'Ademe propose une aide aux PME industrielles qui souhaitent réaliser une étude d'optimisation de la performance énergétique. Elle peut couvrir jusqu'à 70 % des dépenses engagées. Par ailleurs, les entreprises (commerces, artisans, restaurants, bureaux...) propriétaires ou locataires d'un bâtiment à usage tertiaire de moins de 1 000 m<sup>2</sup> peuvent bénéficier d'une aide. Baptisée « Coup de pouce », cette dernière prend la forme d'une prime, distribuée par des entreprises de l'énergie (les fameux CEE), qui permet de réduire le coût de remplacement d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude au charbon, au fioul ou au gaz par un dispositif moins énergivore. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de France Rénov' au 0 808 800 700.

Plus largement, l'avancement du projet pourra être régulièrement évalué, donnant lieu à des points d'étapes auxquels tous les collaborateurs de l'entreprise seront invités à participer. Et pour créer une implication encore plus forte, vous pourrez même intégrer les progrès à réaliser,

en termes d'adoption d'écogestes, dans les objectifs personnels de vos collaborateurs.

N'hésitez pas également à convier vos partenaires (clients, fournisseurs, banquiers, conseils...) à ces points d'étapes afin de les impliquer dans cette dynamique vertueuse qui nous concerne tous.

© 2022 Les Echos Publishing